



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E144222

VALABLE JUSQU'AU 24/04/2026

ÉDITÉ LE

20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/05/2015

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 18/03/2025
2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 811134394

Siret : 811 134 394 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9268687

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10428375404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10428375404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : EURL BL ENERGIE

ROUTE DE PEZILLA
DOMAINE SAINT EUGENE
66540 BAHO

Téléphone : 06 21 27 66 83

Portable : 06 21 27 66 83

Fax :

Site Internet : <http://www.bl-energie.com>

E-mail : contact@bl-energie.fr

Responsabilité légale :

BELMAS LAURENT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/05/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/05/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	06/05/2022
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	06/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	06/05/2022
o Chaudière bois	06/05/2022
o Poêle ou insert bois	06/05/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.